

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Ce 25 novembre 2020

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest, tenue par vidéoconférence, le 25 novembre 2020 à 20 h 25.

N.B. Une séance de travail a précédée l'assemblée, de 19 h 30 à 20 h 25.

Présents :	MM.	Jaclin Bégin Marcel Cloutier Alain Gagnon Daniel Favreau Daniel Céleste Rémi Jean Henri Bourque	Préfet Authier Authier-Nord Chazel Clermont Dupuy Gallichan
	Mme	Sylvie Perreault	La Reine
	M.	Yves Dubé	La Sarre
	Mme	Lina Lafrenière	Macamic
	MM.	Roger Lévesque Jacques Chabot Pierre Godbout Alain Gagnon Léo Plourde	Normétal Palmarolle Poularies Rapide-Danseur Roquemaure
	Mme	Diane Provost	St-Lambert
	MM.	David Goulet Florent Bédard Lucien Côté Alain Guillemette	Ste-Germaine-Boulé Ste-Hélène Taschereau Val Saint-Gilles
Directeur général :	M.	Normand Lagrange	
Directrice générale adj. :	Mme	Micheline Trudel	
Secrétaire d'assemblée :	Mme	Vanessa Pronovost	
Absents :	MM.	Michel Cliche Jacques Ricard	Clerval Duparquet
	Mme	Linda C.-Bédard	Secteur Languedoc

Monsieur Jaclin Bégin préside la présente séance, tandis que monsieur Normand Lagrange agit comme directeur général.

CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

La séance ayant été convoquée dans le délai prescrit et le quorum étant satisfait, le président la déclare ouverte à 20 h 25.

Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

20-184

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu :

- **QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence;
- **QU'**un enregistrement audio de la présente séance soit publié sur le site internet de la MRC.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Tenue de la séance à huis clos;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du conseil d'administration;
5. Ratification du procès-verbal du comité administratif;
6. Affaires en découlant;
7. Rapports et comptes rendus;
8. Information;
9. Prévisions budgétaires 2021;
 - MRC d'Abitibi-Ouest
10. Aménagement;
11. Développement;
12. Matières résiduelles;
13. Gestion des territoires non organisés;
14. Résolutions diverses;

15. Avis de motion, projet et adoption de règlement;

16. Parole au public;

17. Levée et fermeture de la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

20-185 Proposé par monsieur Roger Lévesque, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour ci-haut mentionné.

ADOPTION ET RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

Ayant déjà reçu copie des procès-verbaux, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

Adoption du procès-verbal du conseil d'administration

20-186 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 28 octobre 2020.

Ratification des procès-verbaux du comité administratif

20-187 Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu de ratifier le procès-verbal du comité administratif du 21 octobre 2020.

AFFAIRES EN DÉCOULANT

Élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques

Réception d'une correspondance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en réponse à notre résolution 20-162 relative à la convention d'aide financière pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques pour la MRC d'Abitibi-Ouest. Le traitement du dossier sera fait dans les meilleurs délais.

RAPPORTS ET COMPTES RENDUS

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

INFORMATION

MRC Fjord-du-Saguenay – La MRC du Fjord-du-Saguenay demande au gouvernement fédéral d'inscrire le déploiement d'Internet haute vitesse dans le plan de relance économique comme enjeu d'urgence nationale et d'assurer l'accès aux équipements de soutènement (poteaux) ainsi qu'au financement nécessaire dans le but d'accélérer le déploiement d'Internet haute vitesse en milieu rural.

Assemblée nationale du Québec – Madame Manon Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition soutient les revendications du milieu municipal en lien avec le projet de loi 67.

Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT) – Le projet d'améliorer la desserte cellulaire en Abitibi-Témiscamingue de Mobile A-T compte maintenant 9 sites opérationnels sur un total de 32 à être mis en service d'ici la fin mars 2021.

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSSAT) – Des municipalités ont fait part de leur inquiétude à la MRC quant à une fermeture définitive des points de service dans divers secteurs de notre territoire suite à la mise en œuvre du plan de contingence du CISSSAT. Ce plan est déployé pour les trois prochains mois.

La MRC assure une vigie dans ce dossier afin de préserver nos services de proximité et voir avec le CISSSAT des solutions à court, moyen et long terme. La fermeture de nos points de services en Abitibi-Ouest n'est pas une option.

Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT) – Les membres de la CPAT sont heureux d'annoncer la nomination de monsieur Xavier Roy à titre de directeur de l'organisme. Il succédera ainsi à M. Francis Bérubé qui assumait cette fonction depuis 2017. Monsieur Roy entrera en fonction le 30 novembre 2020.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021 : MRC D'ABITIBI-UEST

Lors d'une séance de travail préalable à l'assemblée, madame Micheline Trudel, directrice générale adjointe, a présenté en détail les principes et prévisions budgétaires 2021 aux élus. Le cahier des prévisions budgétaires a été envoyé à chacun des conseillers de comté.

Principes budgétaires

20-188

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'adopter les principes budgétaires pour le budget 2021 de la Municipalité régionale de comté d'Abitibi-Ouest, tels que présentés.

Lesdits principes font partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduits.

Madame Trudel présente les faits saillants des prévisions budgétaires de la MRC d'Abitibi-Ouest pour l'année 2021.

Prévisions budgétaires – Fonds administration générale

Adoption – Prévisions budgétaires 2021 – Partie 1

20-189

Proposé par monsieur Léo Plourde, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la Partie 1.

Les quotes-parts à imposer et leur répartition selon les prévisions budgétaires 2021

Revenus – Quotes-parts et répartition aux municipalités membres

	Dépenses	Recettes totales	Conciliation à des fins fiscales	Quotes-parts 2021
Législation	82 100 \$	5 500 \$	10 000 \$	66 600 \$
Gestion financière & greffe	636 800 \$	508 100 \$	(51 300 \$)	180 000 \$
TNO Rivière-Ojima	33 000 \$	33 000 \$	----	----
Évaluation – Partie 1	664 300 \$	116 600 \$	(50 000 \$)	597 700 \$
Sécurité incendie	220 400 \$	110 000 \$	29 700 \$	80 700 \$
Transport collectif	381 000 \$	381 000 \$	----	----
Génie civil	----	----	----	----
Boues septiques	200 000 \$	200 000 \$	----	----
Plan de gestion des matières résiduelles	98 700 \$	33 800 \$	16 500 \$	48 400 \$
Cours d'eau	14 800 \$	5 000 \$	----	9 800 \$
Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)	2 818 600 \$	1 182 500 \$	(168 300 \$)	1 804 400 \$
Santé - Bien-être	107 000 \$	107 000 \$	----	----
Aménagement	1 221 100 \$	1 036 800 \$	(3 000 \$)	187 300 \$
Développement	2 229 100 \$	2 162 600 \$	(20 000 \$)	86 500 \$
Forêt / géomatique/ proximité	634 500 \$	594 000 \$	500 \$	40 000 \$
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	126 000 \$	114 700 \$	----	11 300 \$
Fonds - lots intramunicipaux	375 000 \$	375 000 \$	----	----
COVID-19	10 000 \$	----	----	10 000 \$
TOTAL – PARTIE 1	9 852 400 \$	6 965 600 \$	(235 900 \$)	3 122 700 \$
Fonds local investissement	40 000 \$	40 000 \$	----	----
BUDGET TOTAL	9 892 400 \$	7 005 600 \$	(235 900 \$)	3 122 700 \$

Les pages 3, 4 et 5 du cahier des prévisions budgétaires ont été détaillées et les différentes variations ont été précisées lors de la séance de travail.

Quotes-parts 2021

ATTENDU la présentation du cahier des prévisions budgétaires 2021 et de ses faits saillants;

ATTENDU les quotes-parts à imposer au montant de 3 122 700 \$;

ATTENDU QU' à même ces quotes-parts, une quote-part de 35 000 \$ est conditionnelle à l'augmentation des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, dites augmentation servant au financement de la stratégie de valorisation de la matière organique du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

20-190

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'adopter, telles que présentées, les quotes-parts à imposer découlant des prévisions budgétaires 2021.

Le cahier des prévisions budgétaires – Fonds administration générale fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Surplus et fonds réservés

ATTENDU QUE certains surplus ont été affectés à différents postes budgétaires afin de réduire les montants à répartir aux municipalités;

ATTENDU QUE ces surplus sont appropriés pour être ainsi répartis:

Fonds d'administration – Partie 1 : Surplus	
Législation	10 000 \$
Gestion financière et greffe	32 000 \$
Sécurité incendie	29 700 \$
Plan de gestion des matières résiduelles	16 500 \$
Centre de valorisation des matières résiduelles	70 500 \$
Forêt / Géomatique / Forêt de proximité	28 500 \$
TOTAL	187 200 \$

20-191

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu d'approprier les montants ci-dessus mentionnés afin qu'ils fassent partie intégrante des prévisions budgétaires 2021.

Tarification – Fusion et regroupement, cours d'eau, inspection de risques plus élevés, inforoute et réseau large bande, système d'information géographique

20-192

Proposé par monsieur Henri Bourque, appuyé par madame Sylvie Perreault et unanimement résolu d'établir la tarification ci-après:

- **Fusion ou regroupement de municipalités** : lors d'une fusion ou le regroupement de municipalités afin de former un nouveau territoire, les honoraires professionnels en évaluation foncière sont de type forfaitaire fixe, suivant négociation avec l'évaluateur responsable et la MRC. Ces honoraires sont payables par la ou les municipalités concernées;
- **Cours d'eau** : pour certains services rendus aux organismes municipaux, une facturation en cours d'année pourrait être faite. De plus, un montant forfaitaire de 500 \$ pourra être facturé à chacune des municipalités et territoire non organisé pour déterminer si la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares, pour certains fossés de drainage;
- **Inspection de risques plus élevés**: une tarification sera établie, découlant des démarches visant l'inspection des risques élevés et très élevés pour l'année 2021, selon le résultat de l'appel d'offres;
- **Inforoute et réseau large bande** : les frais de support technique, de gestion de réseau et de développement ainsi que les frais récurrents de l'Inforoute municipale et du réseau à large bande sont facturés aux municipalités;
- **Système d'information géographique** : une tarification de 300 \$ par municipalité s'applique pour le support technique du système d'information géographique. À cela s'ajoute une tarification pour les usagers externes ou les municipalités qui comptent plus de trois utilisateurs.

Fonds de développement des territoires 2021-2022 – Priorités d'intervention

ATTENDU l'entente relative au Fonds régions et ruralité liant le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Abitibi-Ouest;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest se doit d'établir et d'adopter ses priorités d'intervention pour l'année 2021-2022 notamment en fonction d'objets déjà prévus à ladite entente;

20-193

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Sylvie Perreault, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu d'établir et d'adopter les priorités d'intervention portant notamment sur les objets ci-après :

- a) La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire;
- b) Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaines social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre);
- c) La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise;
- d) La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, touristique, économique, environnemental, technologique et numérique;
- e) La mobilisation du milieu et des communautés ainsi que la réalisation de projets structurants favorisant :
 - i. l'attraction et la rétention de la population;
 - ii. la relève et la formation de la main d'œuvre.
- f) L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement ou une instance reconnue par la MRC d'Abitibi-Ouest;
- g) Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin, soit tout le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- h) La mise en œuvre de la forêt de proximité;
- i) Le Plan de développement durable 2019-2029, adopté par résolution le 20 mars 2019 et portant le numéro 19-28. (<https://www.mrcao.qc.ca/fr/plan-de-developpement-durable>)

Fonds de développement des territoires 2021-2022 – Engagements

CONSIDÉRANT l'enveloppe dédiée pour l'année 2021 suivant l'entente du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT des sommes non engagées des années antérieures;

20-194

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur David Goulet et unanimement résolu :

- **D'ENGAGER**, pour l'exercice financier 2021-2022, à même le Fonds régions et ruralité, les montants ci-après :

A) Soutien au développement rural:	
• Agents de développement:	177 500 \$
B) Mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants:	
• Projets structurants:	396 000 \$
• Culturel:	70 000 \$
• Santé et bien-être:	10 000 \$
C) Développement:	
• Promotion à l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise:	582 100 \$
• Touristique:	135 600 \$
D) Planification de l'aménagement et du développement:	229 100 \$
E) Ententes sectorielles pour le développement local et régional:	125 000 \$
F) Administration de l'entente (7 %):	121 000 \$

- **QUE** toutes sommes non engagées d'une priorité d'intervention puissent hausser le seuil d'engagement d'une autre priorité d'intervention pour laquelle les dépenses y sont supérieures.

AMÉNAGEMENT

Certificat de conformité – Municipalité de Dupuy

20-195

Proposé par madame Sylvie Perreault, appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'émettre un certificat de conformité, au Schéma d'aménagement et de développement révisé, pour le règlement numéro 215 modifiant le règlement de zonage numéro 99 et le plan d'urbanisme numéro 100 de la Municipalité de Dupuy.

DÉVELOPPEMENT

Entente de développement culturel 2021

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de développement culturel entre le gouvernement du Québec et la MRC d'Abitibi-Ouest vise à mettre en œuvre un partenariat entre ces acteurs majeurs du développement local ;

CONSIDÉRANT QUE l'Entente de développement culturel est un outil de concertation dans la planification des besoins, des activités des infrastructures et des moyens financiers ;

20-196

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Yves Dubé et unanimement résolu:

- **D'ACCEPTER** la convention à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications, la MRC

d'Abitibi-Ouest et la Ville de La Sarre, concernant le développement culturel pour l'année 2021.

- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer l'entente susmentionnée.

Programme d'appui aux collectivités – Demande d'aide financière

ATTENDU QUE le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) a élaboré et mis en place le Programme d'appui aux collectivités qui vise à soutenir ces dernières afin d'accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective au moyen de la préparation des milieux afin de rendre les collectivités encore plus accueillantes et inclusives;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest (MRC), après avoir enregistré un déclin de sa population de près de 8 pourcents au cours des 20 dernières années, doit faire face à un important défi démographique afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qui se manifestent dans de nombreuses entreprises de son territoire;

ATTENDU QUE la MRC et les municipalités locales sont appelées, en raison de leur proximité avec la population et des responsabilités qui leur incombent en matière de développement social, culturel et économique, à jouer un rôle essentiel pour assurer l'attractivité du territoire et réunir les conditions favorables à l'établissement durable des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

ATTENDU QUE la MRC souhaite, avec l'ensemble des acteurs du territoire, mettre en place les conditions propices à assurer l'attractivité du territoire, une intégration réussie et une pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, ainsi que l'engagement de ces dernières à s'intégrer et à participer à la vie collective;

ATTENDU QUE la MRC souhaite présenter une demande d'appui financier pour l'élaboration d'un plan d'action en matière d'attraction, d'intégration citoyenne, d'établissement durable et de pleine participation, des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;

20-197

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Rémi Jean et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer au nom de la MRC d'Abitibi-Ouest tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités;
- **DE MANDATER** monsieur Normand Lagrange, directeur général, pour superviser la démarche d'élaboration du plan d'action et mettre en place un comité de pilotage.

Fonds local d'investissement (FLI) – Décision

20-198

Proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité d'investissement concernant le dossier FLI202008.

Le tableau des recommandations fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest

La prochaine date de dépôt de projet dans le cadre du Programme de soutien financier aux projets culturels de l'Abitibi-Ouest est fixée au 29 janvier 2021.

MATIÈRES RÉSIDUELLES

Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

Horaire 2021

20-199

Proposé par monsieur David Goulet, appuyé par madame Sylvie Perreault et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité environnement à l'effet d'adopter l'horaire des congés fériés pour l'année 2021 et des jours de fermeture additionnels pour la saison hivernale du Centre de valorisation des matières résiduelles.

Le document « Horaire 2021 du Centre de valorisation des matières résiduelles » fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Grille de répartition « Quote-part versus tarif »

20-200

Proposé par monsieur Daniel Céleste, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité environnement à l'effet d'adopter les changements liés à la date d'acheminement des plastiques d'ensilage au CVMR.

La grille « Quote-part versus tarif » fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

Tarifification : CRD-Béton

20-201

Proposé par monsieur Lucien Côté, appuyé par monsieur Roger Lévesque et unanimement résolu d'entériner les recommandations du comité environnement à l'effet d'adopter un tarif CRD-Béton, à partir du 15 février 2021.

GESTION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) – Programmation de travaux

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la MRC doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

20-202

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Sylvie Perreault, appuyé par madame Diane Provost et unanimement résolu que:

- la MRC s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la MRC s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- la MRC approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- la MRC s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la MRC s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- la MRC atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Travaux de récolte conventionnelle – Saison hiver 2020-2021 : Contrats

ATTENDU l'Entente de délégation du territoire forestier résiduel n° 85-007 sur le territoire non organisé Rivière-Ojima et sa programmation annuelle pour la saison 2020-2021;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest désire retenir les services d'entrepreneurs dits « conventionnel » pour des travaux d'abattage, d'ébranchage et de débardage pour un volume estimé à 2 200 tonnes de bois;

ATTENDU QUE les conditions d'exécution ainsi que les modalités administratives et financières ont été préalablement convenues avec les entrepreneurs;

ATTENDU QU' il s'agit de contrats à prix unitaire;

20-203

EN CONSÉQUENCE, proposé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.), appuyé par monsieur Léo Plourde et unanimement résolu d'autoriser monsieur Normand Lagrange, directeur général, à signer les contrats de récolte conventionnelle pour des travaux d'hiver dans le cadre de l'Entente de délégation du territoire forestier résiduel n° 85-007, saison hiver 2020-2021, avec les entrepreneurs suivants :

- Monsieur Serge Savard
- Monsieur André Boulianne

Monsieur Daniel Favreau quitte la séance, il est 21 h.

RÉSOLUTIONS DIVERSES

Quote-part exceptionnelle 2020 – COVID-19

20-204

Proposé par monsieur Rémi Jean, appuyé par monsieur Henri Bourque et unanimement résolu d'entériner la recommandation du comité administratif à l'effet d'imposer une quote-part exceptionnelle découlant de la pandémie COVID-19 pour l'exercice budgétaire 2020 au montant de 30 000 \$.

Transport collectif rural – Programme d'aide d'urgence

20-205

Proposé par madame Sylvie Perreault, appuyé par monsieur Alain Guillemette et unanimement résolu d'adopter le document *Transport collectif 2020 – Plan d'optimisation des ressources de la MRC d'Abitibi-Ouest*.

Ledit plan fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

Demande de rétablissement des sommes accordées à la formation de pompiers volontaires – Volet 3 : Appui à la MRC d'Antoine-Labelle

ATTENDU la résolution MRC-CA-15496-10-20 de la MRC d'Antoine-Labelle demandant au ministère de la Sécurité publique de rétablir les sommes octroyées quant à son soutien

financier accordé à la formation de pompiers volontaires à temps partiel au volet III;

ATTENDU QUE la MRC d'Abitibi-Ouest reprend tous et chacun des « ATTENDU »

ATTENDU QUE les municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest ont identifiés 11 candidats intéressés à suivre de la formation dans le cadre du volet III lors de l'évaluation des besoins pour l'année 2021;

ATTENDU QU' un budget maximal de 10 000 \$ permettrait à seulement trois à quatre pompiers de suivre des formations dans le cadre du volet III;

20-206

EN CONSÉQUENCE, proposé par madame Sylvie Perreault, appuyé par madame Lina Lafrenière et unanimement résolu :

- **D'APPUYER** la MRC d'Antoine-Labelle;
- **DE DEMANDER** au ministère de la Sécurité publique de rétablir les sommes octroyées quant au soutien financier accordé à la formation de pompiers volontaires à temps partiel au volet III.

La résolution MRC-CA-15496-10-20 de la MRC d'Antoine-Labelle fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduite.

AVIS DE MOTION, PROJET ET ADOPTION DE RÈGLEMENT

Règlement 05-2020 : Constitution des quotes-parts – Règlement afin de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités et territoires non organisés

Ayant déjà reçu copie du règlement, les conseillers de comté en dispensent la lecture.

20-207

Proposé par monsieur Alain Guillemette, appuyé par monsieur Alain Gagnon (A.-N.) et unanimement résolu d'adopter le règlement 05-2020, dit Règlement afin de prévoir les modalités de l'établissement des quotes-parts de ses dépenses et de leur paiement par les municipalités et territoires non organisés.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la MRC d'Abitibi-Ouest et fait partie des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

PAROLE AU PUBLIC

Rien de particulier n'est abordé sous cette rubrique.

LEVÉE DE LA SÉANCE

20-208

Proposé par madame Diane Provost, appuyé par monsieur Pierre Godbout et unanimement résolu de lever la séance. Il est 21 h 10.

Le préfet

Le directeur général

ADOPTÉ LE : 16 décembre 2020

Je, Jaclin Bégin, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.